Le numéro 51,782, remboursable par 25,000 francs. — Le n° 20,267, par 10,000 fr. — Le n° 19,112, par 4,000 fr. — Les numéros 19.139, 51,779, par 2,000 fr. Les numéros 19,105, 19.184, 22,925, 24.757, 24,779,39027 par 1,000 francs. — Les numéros 19,127, 19,134, 19,149 20,278, 22,905, 22,995, 24.762, 39.048, 51,757, par 500 francs.

Liége. — Emprunt de 13,500.000 fr. (1879).— 17e tirage au sort. — 15 décembre 1885. — Obligations remboursables le 1er mai 1886 : Le n° 105,855, remboursable par 30,000 fr.— Le n° 35251, par 2,000 fr.— Le n° 1830, par 1,000 fr. — Les nos 73359, 117,581, par 500 francs.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles

Consignations—Magasinage des marchandises.

CONDITION PUBLIQUE DE FOURMIES

Mouvement du mois de novembre 1885

	Nomb. de colis	Poids présentés
Laines peignées. . . .	2.335	252.017,20
Laines filées	2.375	309.787,70
	4.710	561.804,90

Il a été fait, dans le courant de ce mois, 891 opérations de titrage. Le directeur, Ed. GRIDAINE.

ETAT-CIVIL — Roubaix. — Déclarations de naissances du 16 décembre. — Julia Lecapitaine, rue de Lorraine, 16. — Zoé Decourcelle, rue de Tournai. — Louise Roose, rue Jacquart. — Pauline Verhaegen, rue du Luxembourg. — Jules Deltour, rue Christophe Colomb, 4. — Charles Carels, rue du Tilleul. — François Derycktere, rue Sébastopol. — Marie Eyame, rue Pierre Motte. — Arthur Mulliez, rue de Lannoy, 183 bis. — Clémence Degreef, rue du Cadeau, 45. — Gustave Amelynck, rue Lafontaine. — Décès du 16 décembre. — Henri Delsalle, 7 mois, rue Philippe-le-Bon. — Honoré Willien, 87 ans, tisserand, rue de Lille, impasse Six-Gadenne. — Odile Emaer, 15 jours, rue d'Alma. 113. — Marie Deplasse, 4 ans, rue d'Alsace, 26.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 16 décembre. — Georges Vanhée, rue Saint-Jacques. — Charles Simar, rue Delhaye. — Victor Franchomme, à la Blanche-Porte. — Germaine Delescluse, à la Croix-Rouge. — Décès du 16 décembre. — Silvie Boullet, 49 ans 7 mois, repasseuse, rue des Carliers. — Emile Vienne, 1 an 1 mois 11 jours, rue de la Latte. — Clémence Vandepitte, 3 mois 18 jours, rue St-Eloi.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille des feus COENE-FAY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Virginie-Joséphe COENE, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1885, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Barbe d'or, 19.

Les amis et connaissances de la famille DE PLASSE-FLAMENT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marie-Anna-Julienne DE PLASSE, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1885, à l'âge de 4 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'ange solennels, qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alsace, 26.

Les amis et connaissances de la famille THIÉRY-TOUZE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie TOUZE, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1885, à l'âge de 41 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 17, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, 41.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Les accidents par les appareils à vapeur. — Le *Journal officiel* publie le bulletin des accidents arrivés dans l'emploi des appareils à vapeur pendant l'année 1884.

On a constaté 37 accidents, avec 46 morts et 40 blessés. En 1883, il y avait eu 34 accidents, 40 morts et 62 blessés. Les causes présumées d'accidents sont imputables : 16 aux constructeurs, 9 aux patrons et 22 aux ouvriers. En 1883, les causes présumées étaient imputables : 11 aux constructeurs, 6 aux patrons et 25 aux ouvriers.

Un sacrilège dans un établissement universitaire. — On ne peut lire sans indignation le récit de l'horrible sacrilège commis dans un collège de Doubs et publié par l'*Union franc-comtoise* :

« Il existe dans une petite ville de notre département un collège communal très vanté par les journaux républicains du pays et, en même temps prôné au loin comme offrant aux parents chrétiens toutes les garanties désirables.

« Or, un certain nombre d'élèves de cet établissement étant allés, le jour de la Toussaint, communier à l'église paroissiale, l'un d'entre eux prit l'hostie consacrée, qu'il venait de recevoir, la plaça dans son livre et la rapporta au collège, où elle aurait été, d'après la rumeur publique, exposée à de nouvelles profanations.

« Nous ignorons ce qu'il en est sur ce dernier point et ne voulons affirmer que soit absolument certain. Nous nous bornons donc ici à une simple observation : on paraît, au collège, s'être préoccupé beaucoup plus d'une misérable question de boutique, du tort que causerait à l'établissement la divulgation du fait, que de l'outrage commis envers Dieu et de la réparation qu'il comportait.

« Mais les faits étaient patents, connus de tous les élèves et, par eux, d'un grand nombre de personnes de la ville. Il n'y avait pas moyen de faire le silence ; le jeune misérable fut exclu du collège et de tous les établissements universitaires.

Était-il, du moins, le seul coupable?

Il faut bien, hélas ! sur l'aveu des chefs de l'université, se résigner à croire aujourd'hui qu'il se commet fréquemment, dans les établissements de l'enseignement officiel, d'horribles sacrilèges. Mais celui dont nous parlons aurait été, d'après le bruit public, accompagné d'une circonstance que nous voulons croire inouïe, et que nous voudrions pouvoir dire impossible.

Serait-il vrai que l'auteur de cette abominable profanation se fût, dès la veille, vanté de la commettre, et ce, non-seulement à ses camarades, mais encore à l'un au moins des professeurs ou surveillants du collège ?

« Comment se peut-il qu'un élève ose faire une pareille communication à l'un de ses maîtres, et quelle opinion suppose-t-elle chez celui-là des sentiments religieux de ceux-ci?

« Comment se peut-il, surtout, qu'après une telle communication, il n'ait été pris aucune mesure pour empêcher, comme il était si facile de le faire, la perpétration d'un sacrilège hautement annoncé d'avance.

« Une réponse plausible à ces questions pourrait du moins apporter un certain soulagement à la douleur et à l'indignation d'une population chrétienne, et nous nous ferons, le cas échéant, un devoir de publier les explications qu'on nous transmettrait. »

L'*Union franc-comtoise* ajoute :

L'*Indépendance* nous donne, sur le triste héros de ce sacrilège, le renseignement suivant, qui stupéfiera nos lecteurs :

« Le collégien L., expulsé publiquement de tous les établissements universitaires, est aujourd'hui élève boursier au collège de Louhans (Saône-et-Loire). »

TRIBUNAUX

FAUX TABLEAUX

M. L..., de Reims, avait vendu à M. G..., deux tableaux attribués, l'un à Fragonard, l'autre à Coypel, moyennant la somme de 2,000 francs.

M. G..., s'étant aperçu que les tableaux n'étaient ni de Coypel ni de Fragonard, a intenté à son vendeur devant le tribunal de commerce de Reims, une action en nullité de la vente et en restitution du prix. Le tribunal de commerce a rendu un jugement donnant « en principe » gain de cause à M. G.... et ordonnant une expertise sur l'authenticité des tableaux.

M. L..., a fait appel de ce jugement et la question s'est de nouveau posée devant la cour de Paris : Y a-t-il eu dans la vente « garantie » de l'authenticité des tableaux ou non ? La 5e chambre de la cour, par arrêt en date du 5 décembre courant, a décidé qu'il y avait eu garantie, et les motifs sur lesquels elle s'est appuyée sont intéressant en la matière.

Elle a décidé, en effet, qu'il y a garantie par le vendeur :

Lorsqu'à l'élévation du prix d'achat est joint cette circonstance que la facture donnée à l'acheteur portait ces mots :

Vendu à M. G... :
1° Un tableau n° ... du catalogue. Fragonard;
2° Un tableau n° ... du catalogue. Coypel;
Pour la somme de 2,000 francs.

Cette jurisprudence est nouvelle, car jusqu'ici plusieurs arrêts avaient décidé que la simple mention du nom du peintre sur la facture ne suffit pas à prouver la « garantie d'authenticité », nécessaire pour donner lieu à une action en nullité de vente.

REVUE DES MODES

La mode féminine

Paris, 15 décembre.

L'astrakan est en grande faveur, le bel astrakan noir aux soies longues et ondulées, ou bien le joli astrakan frisé, aux petites boucles serrées les unes aux autres, comme la chevelure d'un chérubin.

On en fait des jaquettes, des garnitures de jupes et des ornements de chapeau. Quoi de plus joli qu'un costume en drap bronze, datte ou bleu-ardoise, bordé d'une grande bande d'astrakan. La jaquette assortie est toute garnie de cette même fourrure, qui est correcte et jolie au possible.

Quant à la jaquette d'astrakan, elle se partage, avec la peluche, toute la faveur de nos élégantes. C'est si commode, cette fourrure d'astrakan. Elle ne craint pas l'eau et reçoit impunément une averse. Bien moins chère que la loutre, elle est aussi bien plus pratique. Les jeunes filles surtout en raffolent. Elles portent avec cette jaquette la petite toque Bulgare si coquette et si nouvelle. On peut vraiment dire qu'elle est le grand succès du moment, et toutes les jeunes filles élégantes l'ont commandée pour leur toilette de Noël et du premier de l'An.

La voici, dans toute sa simplicité et tout son charme : le fond est en velours noir, monté avec des plis qui lui donnent l'ampleur et l'élévation. Sur tout le contour, cernant le front comme une ferronnière, est un tour de fourrure, astrakan, loutre ou zibeline. Généralement, on se guide pour le choix de cette fourrure sur la nuance des cheveux. Avec des cheveux blonds dorés, on adopte l'astrakan, dont les soies brillantes et sombres font valoir les boucles ardentes des cheveux ; avec des cheveux noirs, la zibeline, qui produit le contraste que nous venons de dépeindre en changeant l'ordre des facteurs. Ici, c'est la fourrure blonde et légère qui enserre comme une couronne royale les beaux cheveux brillants comme l'aile du geai.

La loutre s'accorde avec tout ; mais elle est plus séduisante et semble plus brillante sur une tête blonde.

Comme garniture à ces toques, on emploie de belles fantaisies d'oiseau. Nous en avons vu une en velours noir, bordée d'astrakan noir et garnie d'une tête de goura. La tête d'un beau vert bleu, comme une tête de faisan, ornée d'un gros bec noir reposait au milieu de plumes en aigrette, légères et altières.

Une autre, en velours bronze, destinée à accompagner une toilette de drap bronze, était garnie d'une bande d'astrakan noir ; une tête de caniche noir, jolie à croquer, avec un museau expressif malgré ses yeux de verre, remplaçait la fantaisie d'oiseau. C'était bien plus original et plus drôle.

Les chapeaux de théâtre et de visites sont toujours des capotes ; à moins qu'il ne s'agisse d'une toute jeune femme, auquel cas la capote peut être remplacée par le grand Rembrandt, en feutre noir, aux vastes bords hardiment relevés à gauche et tout couverts de perles de jais. Comme garniture, une touffe de plumes posée à la Lamballe, c'est-à-dire avec pied de plumes en arrière et très tombantes sur le fond du chapeau.

Parmi les plus jolies capotes que nous avons vues; citons la Charbonnière, toute voilée de dentelle tendue sur la calotte haute et plate. Les bords évasés et découvrant le dessus de la tête, étaient également tendus de dentelle cloutée de petits trèfles de jais, mais des trèfles microscopiques. Un cordon de ces trèfles entourait la calotte et ornait les bords de la passe. Comme doublure à cette passe évasée, du beau velours, de cette teinte si douce et si nouvelle qu'on appelle : « alezan ». Sur ce chapeau, comme ornement, une envolée de coques en ruban de velours alezan et un paon tout en perles de jais, d'une forme très élégante et d'un effet merveilleux ; les brides étaient en ruban de velours alezan.

Comme vêtement de visites, voici un délicieux modèle qui vaut les honneurs de la chronique : en grosse soie pékinée de rayures larges de 25 centimètres au moins. L'une de ces rayures était une belle faille, et l'autre en fantaisie à grosses côtes formant escaliers. Le lé de derrière s'étalait en pli Watteau, un double pli, large et profond, avec la rayure de faille sur toute la largeur. La manche, très bizarre, était resserrée dans le bas et formait comme une sorte de pointe-capuchon vers le coude ; une belle passementerie d'or passait en bretelle sur l'épaule et se terminait, au bas de la couture de la manche, par un riche motif. Le pli était taillé à l'encolure, de manière à fournir une sorte de col Médicis en miniature.

La petite capote, qui accompagne la toilette est en broderie bulgare, or sur fond blanc. C'est un chiffonné délicieux, bordé de velours Ophélie. Comme garniture, deux choux en satin Ophélie et une petite fantaisie d'aigrette.

La mode masculine

C'est décidé ! les « embaumés » de cette année, ne voulant rien emprunter aux « boudinés » de l'année dernière, ont décidé de porter des collets moins montans. Le plastron ne la chemise sera visible légèrement; ainsi le veut la mode pour 1886, et les maîtres coupeurs préparent déjà leurs grands ciseaux.

Si encore ceux qui vont revêtir les habits « du jour » avaient pris l'initiative de la coupe qu'ils adoptent, on pourrait, tout en critiquant leur goût, reconnaître qu'ils ont fait preuve d'un certain effort d'imagination; mais pas du tout, ils ne sont que des victime résignées.

Le tailleur tout-puissant a dit : « Tu porteras un pantalon collant qui dessinera la maigreur de tes jambes; ton col était montant et fermé, j'entends qu'il soit descendant et ouvert ! » Et l' « embaumé » s'incline, autrement, il manquerait de correction.

Sait-on, en effet, qu'il existe à Paris une société dont font partie tous les tailleurs importants et la plupart des petits tailleurs de la capitale ? C'est la société philanthropique des Maîtres-Tailleurs de Paris. Elle a été fondée en 1834. Son but est de venir en aide aux ouvriers malheureux de la corporation. Elle édite à chaque saison une gravure où sont dessinés les types nouveaux des vêtements qui composent la toilette masculine. La société compte des adhérents non seulement à Paris et dans toutes les grandes villes de France, mais encore dans toutes les capitales de l'Europe et même sur tous les points du globe où l'on se vêt à l'européenne, puisque nous remarquons dans le tableau de ses membres des tailleurs qui exercent à Smyrne, au Caire, à Alexandrie, à Shanghaï, à Rio-Janeiro, à Mexico et à Sydney. Elle envoie à tous ses adhérents, mais à ses adhérents seulement, cette gravure moyennant une cotisation annuelle. Quelques grands tailleurs du boulevard à leurs vitrines, les petits tailleurs des faubourgs et les tailleurs de province à leur vitre, ont l'habitude de l'exposer à la contemplation des badauds.

On peut discuter tant que cette gravure n'a pas été éditée. Aussitôt qu'elle sort de la presse, il est trop tard ; le sort en est jeté.

Signalons pour cette année une tendance à s'éloigner des produits britanniques. Voici encore une des formes de l'anglomanie qui disparaît. On commence à trouver que le linge qu'on envoyait blanchir à Londres sous le ciel de suie de la Tamise, n'était pas plus blanc que celui qu'on remettait aux industriels de Boulogne ; on trouve également que les draps français valent bien tous les cheviots d'outre-mer. Les tailleurs « excentrics » ne sont pas contents, mais ils ont assez fait rire de ceux qu'ils habillaient pour qu'on se permette de ne pas pleurer sur leur triste sort.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La minorité de la commission du Tonkin

Le *Figaro* annonce ce matin que la minorité de la commission du Tonkin, composée de MM. Ballue, Casimir-Perrier, Thomson, de La Porte, Albert Ferry et Richard Waddington, a obtenu dans le rapport de M. Pelletan, l'insertion d'une note dont voici un passage :

» La minorité ne recherche pas les avantages ou les périls d'une expansion coloniale de la France. Elle ne veut pas discuter les faits accomplis et les responsabilités encourues. La France est au Tonkin. Doit-elle y poursuivre l'œuvre commencée? Ses intérêts comme son honneur lui commandent d'exécuter le traité signé. Evidemment, de gros sacrifices ont été faits, des sacrifices devront encore être faits; mais une nation n'est grande que si elle poursuit avec ténacité les desseins qu'elle a conçus, et achève ses entreprises. La minorité condamne donc, soit l'évacuation, soit l'abandon dissimulé sous une forme quelconque, et adhère à la déclaration du Gouvernement. »

Les membres de la minorité croient que le Tonkin pacifié produirait un mouvement commercial de 300 millions et que la France ne peut pas renoncer à une entreprise au moment où elle va porter ses fruits.

Ils défendront d'ailleurs cette opinion à la tribune, au cours de la discussion générale sur les crédits.

M. Jules Ferry et les crédits du Tonkin

La *Paix* dit que M. Jules Ferry a décidé qu'il se ferait inscrire pour prendre part à la discussion sur les crédits du Tonkin. Il se propose de prendre la parole après M. Andrieux.

Le colonel Herbinger

Le colonel Herbinger est arrivé hier matin à Paris et s'est rendu chez sa mère, avenue de Lamothe-Piquet. Le colonel a reçu un grand nombre de visites dans la journée. A tous ceux qui l'ont interrogé, il a répondu comme il l'a fait à Alger, qu'il ne parlerait qu'avec l'autorisation du ministre de la guerre.

La médaille du Tonkin

C'est à partir du 20 décembre que la Monnaie livrera les médailles du Tonkin.

La commission de réception sera présidée par le général de brigade Gervais, chef du cabinet du ministre de la guerre.

Les livraisons hebdomadaires se succéderont rapidement par groupes de 5,000 médailles. Le ministre de la guerre prendra livraison de 30,000 médailles, et celui de la marine de 35,000.

Les militaires qui ont fait l'expédition du Tonkin et qui sont rentrés dans leurs foyers recevront par pli recommandé à leur domicile, l'insigne honorifique auquel ils ont droit. L'expédition sera faite, non par le ministre, mais par le dépôt du corps qui établit les brevets.

La suppression de traitements ecclésiastiques

Rome, 17 décembre. — Le *Moniteur de Rome* publie un article très vif sur la suppression des traitements des curés français. Il dit que le vote de la Chambre des députés approuvant la conduite du gouvernement est une protestation mesquine et odieuse contre la protestation du Pape.

La régente d'Espagne aux Cortès. — Le programme de la cérémonie

Madrid, 17 décembre. — Les préparatifs pour la séance des Cortès, dans laquelle la régente prêtera le serment de fidélité à la Constitution sont poussés activement.

On installera sous un dais une table, sur laquelle seront placés le crucifix, l'évangile et tous les attributs de la royauté.

Le trône sera placé derrière le fauteuil de la présidence. Les Infantes d'Espagne prendront place à gauche.

La reine aura derrière elle les hauts dignitaires de la cour ; le corps diplomatique aura une tribune spéciale. Une commission composée de sénateurs et de députés ira recevoir la reine sous le portique. Le président invitera la reine à prêter le serment, alors la reine se mettra à genoux et avec la main sur l'Evangile, elle dira : « Je jure d'être fidèle à la Constitution et aux lois de l'Espagne. »

Elle montera ensuite sur le trône et lira le message.

Le feu à Berlin — Un dépôt de bois incendié — Quatre morts

Berlin, 17 décembre. — Le feu s'est déclaré hier à neuf heures et demie, dans un dépôt de bois.

Les flammes se sont rapidement propagées et la fumée était si intense, que les habitants de la maison, qui ne s'étaient pas sauvés à temps, ont été asphyxiés.

Deux hommes et deux enfants ont succombé.

Les autres locataires ont été descendus par les fenêtres, à l'aide des nouvelles échelles des pompiers ; ces derniers affirment que sept de leurs collègues avaient perdu connaissance.

Ils ont été immédiatement remplacés dans les travaux de sauvetage.

Par suite des efforts des pompiers, on est devenu maître du feu après onze heures de travail.

Un massacre. — Onze Européens tués en Birmanie

Londres, 17 décembre. — Le *Times* publie dans sa seconde édition une dépêche de Rangoon, annonçant que onze Européens employés de la Bombay et Burman Company, ont été massacrés à Kendat par des soldats birmans, venus de Mandalay.

Depuis le 20 novembre, on n'a aucune nouvelle des malheureux qu'on avait vus alors sur la rivière de Chindaia se rendant à Munipoor.

Les troupes birmanes qui ont assassinés les Européens étaient commandées par un officier du palais.

Ces hommes étaient connus à Rangoon, et la nouvelle de leur massacre a produit une profonde impression dans la ville.

Un complot socialiste en Californie Nombreuses arrestations

New-York, 17 décembre. — On mande de San-Francisco que la police a découvert une conspiration socialiste ayant pour but l'assassinat du gouverneur de Californie et d'autres citoyens importants.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Procès nihiliste

Saint-Pétersbourg, 17 décembre. — Samedi sera prononcé le verdict d'un grand procès de nihilistes qui a lieu actuellement à Varsovie.

Les accusés sont au nombre de 29 dont plusieurs officiers et fonctionnaires. Les audiences ont lieu à huis-clos : on s'attend à 20 condamnations à mort.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).

Le Congrès

Paris, 17 décembre.—Le gouvernement va fixer probablement au 28 décembre la date du Congrès

Les crédits du Tonkin

Paris, 17 décembre.— Le conseil de cabinet de ce matin a décidé de demander le vote intégral des crédits du Tonkin. Il considerera toute reduction comme un blâme infligé à sa politique.

La crue de la Seine

Paris, 17 décembre. — Par suite de la crue de la Seine une arche du Pont-Neuf s'est affaissée causant une dépression sur la chaussée. Des mesures de précautions ont été immédiatement prises. La circulation est interdite.

L'escompte de la banque d'Angleterre

Londres, 17 Décembre. — La banque d'Angleterre a élevé son escompte à 4 0[0.

Le parlement Irlandais

Londres, 17 décembre. —Le *Standard* croit que M. Gladstone, arrivant aujourd'hui, accordera au Parlement Irlandais d'être subordonné à l'autorité de la Reine et du parlement impérial. Il établirait certaines garanties pour la représentation des minorités dans le parlement Irlandais. Probablement la Reine nommera un certain nombre de membres.

Les événements d'Orient

Londres, 17 décembre. — Le *Times* croit que la commission militaire s'efforcera d'obtenir l'évacuation par les Serbes de Widdin avant l'évacuation par les Bulgares de Pirot.

Théâtre de Roubaix (direction de M. Deschamps). — Jeudi 17 décembre, à 8 heures.— CASSE-MUSEAU.— LES DROITS DU SEIGNEUR. — LE PLUS HEUREUX DES TROIS.

ENFIN LA PAIX VA ÊTRE SIGNÉE à Madagascar !

Il paraît certain que les préliminaires engagés entre le contre-amiral Miot et le gouvernement Hova vont être couronnés de succès et que la paix sera prochainement signée à Madagascar.

Quelques personnes ont exprimé leur étonnement du prompt revirement qui s'était opéré dans l'esprit de la reine de ce pays. En voici la raison : Parmi les présents qui lui ont été offerts par le contre-amiral, pour entrer en pourparlers, figurait une caisse de l'excellent **Savon des Princes du Congo** de la maison **VAISSIER frères.** 11440

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 681e livraison (19 décembre 1885). Texte : Le capitaine Bassinoire, par J. Girardin. — L'aumône de Yolande, par Louis Rousselet. — Le traitement de la rage, par Maurice Daubin. — Les naufragés de la Calypso, par le capitaine Mayne-Reid, traduit de l'anglais par Mme Gustave Demoulin. — La Navigation aérienne, par Gaston Tissandier.

Dessins : Tofani, Pranishnikoff, Barclay.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

COMMERCE

Avis intéressant pour le commerce de Roubaix. — MM. Veglison, Dotres et Cie, 6, faubourg Poissonnière, achètent les tissus et articles garnitures. — MM. Salomon et Lévy, 47, rue de Paradis, achètent les tissus et garniture, etc. — MM. Challe et Bellon, 13, rue des Filles-du-Calvaire, achètent les tissus et articles confectionnés. — MM. Arnold, Coustable et Cie, 21, rue d'Hauteville, achètent les tissus soieries et costumes pour dames. — MM. J. Bloch et Cie, 8 bis, rue Martel, échantillonnent les tissus et différents articles.

COTONS

Télégrammes communiqués par M. Bulteau-Grymonprez

LE HAVRE, 17 décembre.

Ventes : 233 balles. Marché soutenu.

LIVERPOOL, 17 décembre.

Ventes : 7,000 balles. Marché calme.

NEW-YORK, 16 décembre.

Middling Upland, 9 3/16. Ventes : 34,000 balles. Inchangés

LE HAVRE, jeudi 17 décembre.

(Dépêche spéciale)

	16 déc. 11 h.	16 déc. 4 h.	17 déc. 11 h.		16 déc. 11 h.	16 déc. 4 h.	17 déc 11 h.
Déc..	59 1/2	59 1/2	60 ..	Juin.	61 1/2	61 1/2	61 3/4
Janv.	59 1/2	59 1/2	59 7/8	Juill.	62 ..	62 ..	62 1/4
Fév..	59 5/8	59 5/8	60 ..	Août.	62 1/8	62 1/8	62 3/4
Mars.	60 ..	60 ..	60 3/8	Sept.	63 ..	63 ..	63 1/4
Avril.	60 1/2	60 3/8	60 3/4	Octob	.. ..	.. ..	.. ..
Mai..	61 ..	61 ..	61 1/4	Nov..	.. ..	.. ..	.. ..

Par câble de M. SIEGFRIED GRUNER, président du Cotton-Exchange.

NEW-YORK, mercredi 16 décemb. (Clôt.)

Ventes : 109,000 balles. Marché ferme.

Recettes 34,000 balles, contre 34,000 en 1884, et 43,000 en 1883.

Total de la semaine : 167,000 balles, contre 167,000 en 1884 et 173,000 en 1883.

Décembre..	9 20	Avril	9 61	Août.....	10 02	
Janvier....	9 28	Mai	9 72	Septembre.	9 72	
Février ...	9 38	Juin.....	9 84	Octobre....	.. ..	
Mars.....	9 49	Juillet.....	9 94	Novembre..	.. ..	

TISSUS ET FILÉS

MANCHESTER, 15 décembre.

Marché peu actif en articles convenables pour l'Orient, ce qu'on doit surtout attribuer à la baisse des cours du change. Les cop yarns sont peu recherchés et les cotations peuvent 1/8d par liv. st. en dessous des prix de vendredi dernier. Les filés en paquets pour l'exportation sont négligés et les acheteurs refusent d'opérer couramment aux cours actuels. Les tissus sont beaucoup plus fermes que les filés, mais la demande est généralement calme.

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, jeudi 17 décembre.

(Dépêche spéciale)

FARINES. — 12 marques. — Tendance soutenue.

	16 déc.	17 déc.		16 déc.	17 déc.
Disponible...	46 75	46 50	4 premiers.	47 80	47 60
Janvier.....	47 10	47 10	4 de mars..	49 ..	48 75

Marque Corbeil..... 49 ..

Circulation : 2.700

BLÉS. — Tendance calme.

Disponible....	21 25	21 10	4 premiers.	21 60	21 40
Janvier.....	21 40	21 25	4 de mars.	22 60	22 40

SEIGLES. — Tendance calme.

Disponible...	13 75	13 75	4 premiers.	14 40	14 40
Janvier.....	14 ..	13 90	4 de mars.	14 60	14 60

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Cie, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

NEW-YORK, mercredi 16 décemb. (Clôt.)

Maïs

NEW-YORK				CHICAGO			
Déc...	.. ..	Juin..	.. ..	Déc...	.. ..	Juin..	.. ..
Jan...	48 3/4	Juill..	.. ..	Janv..	38 1/4	Juil..	.. ..
Fév...	49 1/2	Août..	.. ..	Fév...	37 1/2	Août..	.. ..
Mars..	48 1/4	Sept..	.. ..	Mars..	37 1/2	Sept..	.. ..
Avril..	.. ..	Octob..	.. ..	Avril..	.. ..	Octob..	.. ..
Mai...	48 1/4	Nov...	.. ..	Mai...	40 ..	Nov...	.. ..

Froment

Déc...	91 1/2	Juin..	99 1/2	Déc...	.. ..	Juin..	.. ..
Janv..	92 1/4	Juil..	99 3/4	Janv.	83 3/4	Juil..	.. ..
Févr..	92 1/2	Août..	.. ..	Fév..	84 1/4	Août..	.. ..
Mars..	95 1/4	Sept..	.. ..	Mars.	85 ..	Sept..	.. ..
Avril.	96 3/4	Octo..	.. ..	Avril.	.. ..	Octo..	.. ..
Mai..	98 1/2	Nov...	.. ..	Mai...	90 ..	Nov...	.. ..

PARIS, 16 décembre.

POMMES DE TERRE. — Les cours sont sans changement; les affaires sont ordinaires; les belles sortes se vendent assez bien, cependant.

On cote sur wagon à Paris :

Hollande.....	1000 k.	60 .. à 70 ..
Rondes.....	—	45 .. à 50 ..
Early roses.....	—	55 .. à 65 ..
Rondes hâtives....	—	45 .. à 52 ..
Saucisses rouges..	—	48 .. à 53 ..
Chardonnes.....	—	30 .. à 45 ..
Tout-venant.....	—	30 .. à 38 ..

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

LILLE, jeudi 17 décembre.

	HUILES l'hectolitre		GRAINES l'hectolitre.	TOURT. les 100 kil.
	Cours du j'	C. préc.		
Colza.....	.. ..	54 ..	16 .. 17 50	14 50 15 ..
Huile épur.	.. ..	60 ..	.. ..	.. ..
Œillette b g	.. ..	.. ..	25 .. 26 ..	18 .. .. ..
Lin du pays	.. ..	62 ..	20 .. 21 50	25 .. 26 ..
Lin étrang.	.. ..	51 ..	18 .. 20 ..	22 50 24 ..
Chanvre....	.. ..	.. ..	15	17 .. .. ..
Cameline...	.. ..	.. ..	15 .. 17 ..	17 .. 18 ..

Huile épurée pour quinquet, 60 .. à .. .. fr. l'hect.

PARIS, jeudi 17 décembre.

(Dépêche spéciale)

HUILE DE COLZA.	Lourde.		HUILE DE LIN.	Lourde.	
	16 déc.	17 déc.		16 déc.	17 déc.
Courant....	58 ..	59 ..	Courant....	53 75	53 25
Janvier....	58 50	60 25	Janvier....	53 75	53 50
4 premiers.	59 25	60 25	4 premiers.	53 75	53 50
4 de mars..	60 50	60 25	4 de mars..	53 75	53 50

PARIS, 16 décembre.

COLZA. — La tendance du marché reste faible; les affaires sont peu nombreuses, et les prix ont faibli de 25 cent. sur la plupart des termes.

Cote établie à 12 h. 1/2 :

Disponible....	58 25	57 75	4 de janvier..	59 50	59 ..
Courant....	58 25	57 75	4 de mars....	60 50	60 25
Janvier.....	58 50	.. ..	4 de mai....	61 50	61 25

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0[0)

PARIS, 16 décembre.

LIN. — Toutes les époques sont nivelées, les affaires sont calmes.

Disponible....	53 75	53 50	4 de janvier..	53 75	53 50
Courant.....	53 75	53 50	4 de mars....	53 75	53 50
Janvier.....	53 75	53 50	4 de mai.....	53 75	53 50

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0[0).

SUCRES

LILLE, jeudi 17 décembre.

	COTE OFFICIELLE			
	Cours du jour			Cours précéd.
		Off.	Dem.	
Suc. n°3 (88 deg)	40	.. ..	.. ..	39 75 .. ..
— bl. typ. n° 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— pain 6 k. n°1	103	.. ..	.. ..	103 .. .. ..
Betteraves disp	46	.. ..	.. ..	46 .. .. ..
Mélasse.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 fin disponib	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

PARIS, jeudi 17 décembre.

(Dépêche spéciale)

SUCRE INDIGÈNE. — Tendance ferme.

	16 décembre		17 décembre		C. de clôture	
88° disponible...	40 50	40 75	40 50	40 75	40 75	41 ..

SUCRES BLANCS. — Tendance ferme.

Courant.....	47 60		48 10		48 25	
Janvier	47 80		48 25		48 20	
4 premiers.....	48 10		48 50		48 75	
4 de mars.....	48 60		48 80		48 80	
Raffinés.....	104 50	105 50	104 50	105 50	104 50	105 50

ANVERS, jeudi 17 décembre.

(Dépêche spéciale)

(En entrepôt).— Ferme.

	16 décembre		17 décembre	
88 degrés n° 12/20 disp.	38 ..	./.	38 ..	./. .. ..
— — Janvier.	38 ..	1/2	38 ..	3/8 .. ..
— —	.. ..	./.	.. ..	./. .. ..

PARIS, 16 décembre.

SUCRES BRUTS. — La fermeté continue sur place; les cours sont en nouvelle hausse de 25 à 37 cent, mais les affaires sont peu actives, par suite de la réserve des vendeurs. Les avis des marchés étrang